

## Tarifs 2024 des différentes formules en fonction des prestations pour chaque catégorie

(pour un véhicule avec le pilote et le co-pilote – pour une moto avec le pilote)

Formules	Prestations	Catégories			
		Auto avant 1945	Auto de 1945 à 1994 et d'exception	Moto avant 1994	Pack Club (à partir de 10 autos)
A	Rallye du samedi	40 €	87 €	30 €	
B	Circuit du dimanche	30 €	60 €	30 €	
C	Rallye du lundi		50 €	22 €	
D	Rallye du samedi et Circuit du dimanche	65 €	137 €		105 €
E	Rallye du samedi, circuit du dimanche et rallye du lundi	70 €	164 €	50 €	120 €

Accompagnateur autre que le co-pilote : 20 € le samedi et 20 € le lundi

*Retrouvez la fiche d'inscription au Circuit Historique et le règlement général pages ci-dessous.  
(Documents à renvoyer)*



# 33<sup>e</sup> Circuit Historique de Laon et de l'Aisne « HAUTS-DE-FRANCE » Les 18, 19 et 20 mai 2024

N° plaque de rallye  
Attribué par ordre de réception  
Ne rien inscrire ci-dessous

## Moto avant 1994

**Veillez remplir la fiche ci-dessous en LETTRES CAPITALES - Une fiche par équipage (1 véhicule + 1 pilote + 1 co-pilote)**

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° : ..... RUE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : ..... PAYS : .....

Tél : ..... Email : .....@.....

### Remplir une fiche par véhicule

Marque		N° d'immatriculation	
Type		Cie d'assurance et N° du contrat	
Genre		Contrôle technique et date de validité	
Année		Puissance - Cylindrée	

Nom et Prénom du pilote		Date et N° du permis de conduire	
-------------------------	--	----------------------------------	--

**Rallye du samedi** : cochez le circuit choisi (circuit A et circuit B sont identiques, mais en sens inverse) : A  ou B

**Par moto inscrite le samedi** : Livret d'accueil, plaque rallye, roadbook, cadeaux, 1 collation, 1 lunch, 1 boisson et 1 coupe de champagne.

**Par moto inscrite le dimanche** : Plaque rallye, verre de l'amitié à l'Hôtel de Ville.

**Par véhicule inscrit le lundi** : Plaque rallye (présent que le lundi), 1 collation et cocktail de clôture du 33<sup>e</sup> Circuit Historique.

Vous avez le choix entre différentes formules (voir tarifs et prestations 2024).

				Tarif
Entourer la formule choisie : A B C <input checked="" type="checkbox"/> E				....., 00 €
Accompagnateur autre que le pilote (Cocher le samedi et/ou le lundi) *	20 € / accompagnateur / jour	Samedi	<input type="checkbox"/>	Nombre : ..... ....., 00 €
		Lundi	<input type="checkbox"/>	
* Par accompagnateur le samedi : 1 collation, 1 lunch, 1 boisson et 1 coupe de champagne. * Par accompagnateur le lundi : 1 collation et cocktail de clôture du 33 <sup>e</sup> Circuit Historique de Laon				<b>Total à régler</b> ....., 00 €

**REGLEMENT** : (Cocher votre mode de règlement)

**Chèque**  Chèque payable en France et à établir à l'ordre de : Association de la Montée Historique de Laon

**Crédit Mutuel Virement**  Les participants de la Communauté Européenne peuvent régler par un virement **IBAN** :  
FR76 1027 8026 4900 0337 7664 551 CMCIFR2A (joindre copie du virement)



**PayPal**  Utiliser l'option « **Entre proches** » et joindre une copie du virement.

A renvoyer à : **Association de la Montée Historique de Laon**,  
9 rue du Bourg, BP 513 – 02000- Laon  
Tél. 03 23 79 83 58

Web : [www.circuit-historique-laon.com](http://www.circuit-historique-laon.com)

Mail : [circuit-historique-laon@orange.fr](mailto:circuit-historique-laon@orange.fr)

Toute inscription vaut acceptation du règlement - Un accusé de réception vous sera envoyé avant la manifestation avec votre N° de plaque.

**Pour votre hébergement, retrouvez nos hôtels et restaurants sponsors sur notre site internet.**

**Association de la Montée Historique de Laon**  
(Association Loi 1901)  
**Règlement général du circuit historique des 18, 19 et 20 mai 2024**

**Article 1**

L'association de la Montée Historique de Laon organise les **18, 19 et 20 mai 2024** dans le cadre de l'Article R 331-18 du Code du Sport, une manifestation d'automobiles et de motocyclettes anciennes comprenant des parcours dans le département de l'Aisne et un défilé dans la ville de Laon.

**Article 2 – Véhicules admis.**

Cette manifestation est ouverte aux automobiles et motocyclettes **depuis les origines jusqu'au 31 décembre 1994, sauf exception.**

Les candidatures seront soumises à un comité de sélection qui devra limiter le nombre de voitures et celui des motocyclettes. Les caractéristiques mécaniques de ces véhicules devront être conformes à celle d'origine. Les véhicules non immatriculés ne pourront d'aucune façon participer au rallye promenade du samedi, au défilé du dimanche et à la sortie du lundi.

A titre exceptionnel, quelques automobiles ou motocyclettes fabriquées postérieurement à la date indiquée, mais présentant un intérêt historique ou technique, pourront être admis sur acceptation du comité.

**La date limite des inscriptions a été fixée au 10 mai 2024**, cependant une priorité sera donnée aux automobiles et motocyclettes les plus anciennes. En cas de candidatures de véhicules similaires en marque ou en type, la demande la plus ancienne sera retenue (le cachet de la Poste faisant foi). Une photographie du véhicule sera exigée pour toute demande préalable.

L'Association de la Montée Historique de Laon se réserve le droit de refuser tous les véhicules qui ne seraient pas conformes à l'esprit de la manifestation.

**Article 3 – Obligations**

Les participants devront se conformer aux prescriptions du **code de la route, des arrêtés municipaux** de la ville de Laon ainsi qu'aux **articles de ce présent règlement**. Toute infraction constatée, indépendamment de la sanction pouvant être prise par les autorités compétentes, sera sanctionnée par les organisateurs. **Tout véhicule devra être muni de gilets de sécurité, d'un triangle de pré-signalisation et d'un extincteur. Il est interdit de masquer ses plaques d'immatriculation.**

**Article 4 – Assurances**

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels occasionnés à son véhicule, à tous autres biens et des blessures envers des tierces personnes, cela n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation ; le participant reste seul responsable vis-à-vis de ses passagers, la responsabilité de l'organisateur n'étant pas engagée sur ce point. Les organisateurs souscriront une police d'assurance couvrant la responsabilité civile de l'organisateur, de toute personne qui prête son concours à l'organisation avec l'accord de l'organisateur et des participants conformément à l'Article L 331-10 du Code du Sport.

**Article 5 – Publicité – Droits à l'image**

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les accords qu'ils jugent utiles avec les marques publicitaires de leur choix. Toutes autres publicités que celles décidées par les organisateurs est formellement interdite sauf accord express de ceux-ci.

Par leur inscription, les participants s'engagent à renoncer à tout droit à l'image sur les photographies et films réalisés par l'Association de la Montée Historique de Laon lors des trois jours de la manifestation pour toute utilisation qu'elle jugera nécessaire et ce sans limitation dans le temps.

**Article 6 – Vérifications**

Les participants devront se présenter à l'accueil prévu par l'organisation le 18, 19 et 20 mai 2024 de 9h à 10h impérativement, munis de leur permis de conduire, de leur carte grise (ou document équivalent pour les étrangers), de leur police d'assurance, pour recevoir les documents nécessaires au bon déroulement de la réunion (road book, programme, plan du circuit, informations touristiques etc....) ainsi que la plaque de rallye qui leur sera attribuée.

**Article 7 - Déroulement de la manifestation**

La manifestation devra se dérouler dans les traditions de courtoisie et d'amabilité qui sont de règle entre les amateurs de voitures anciennes.

**Accès au Circuit Historique de Laon, le dimanche 19 mai 2024 :**

Seules les voitures et motos inscrites pour la manifestation et ayant apposé la plaque de rallye sur le véhicule, pourront avoir accès au défilé le dimanche 19 mai 2024. **Les participants ne pourront en aucun cas dépasser la vitesse de 50 km/h en ville basse et 30 km/h en ville haute**, de plus les véhicules devront se présenter au parking à l'heure précise qui leur sera indiquée, sous peine d'exclusion du défilé.

**Article 8 - Engagements**

Aucune participation ne sera confirmée si les **droits d'inscription** ne sont pas réglés **avant le 10 mai 2024**. Tout désistement **après le 10 mai** ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Chaque candidature, retenue ou non, fera l'objet d'une réponse de la part du comité de sélection. Toute demande de participation devra parvenir à :

**Association de la Montée Historique de Laon - 9 rue du bourg - BP 513 - 02000 LAON**  
**www.circuit-historique-laon.com** N° Tél. 03 23 79 83 58

**Article 9 - Classement**

Il ne sera pas établi de classement, ni effectué de chronométrage.

**Article 10 - Vérifications**

Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le comité d'organisation regroupant les responsables de l'Association de la Montée Historique de Laon, les décisions seront sans appel, et une participation aux frais d'organisation, plaques, assurances, repas, etc....sera demandée aux participants.

**Date :** ..... **Nom :** .....

Ecrire la mention « **lu et approuvé** »

**Prénom :** .....

**Signature :**